Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_50-DE

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD (excusée pour les rapports n°2026-39 à 2026-43, pouvoir donné à Karine MACE), Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Melody LESSIGNY, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Yann HAMON, Julien BALADI

Absents excusés Madame Maryline NIVET (pouvoir donné à Laura BLEVIN), Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Amandine HARNAY (donne pouvoir à Valérie TRAISSAC), Monsieur Eric TOULGOAT (donne pouvoir à Jean-Yves HINAULT)

Absent Monsieur Régis BEELDENS

Secrétaire de séance Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-50 **COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) – DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE RUE DU PRE AU SEC**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint au Cadre de Vie, en charge de l'urbanisme, de la Sécurité, de la Planification

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la commune de Langueux a été réalisé en 2013 par les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération, puis validé par la Commission Locale de l'Eau de la Baie de Saint-Brieuc le 30 septembre 2016 (délibération n°030/2016) et par le Conseil Municipal le 12 septembre 2016.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement (OAP du Pré au Sec 1) porté par la société LAMOTTE aménageur, le bureau d'étude QUARTA a procédé à un diagnostic zone humide le 16 octobre 2024.

Les conclusions du rapport ont été instruites par la cellule d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc, puis soumises à la délibération du bureau de la Commission Locale de l'Eau le 6 mars 2026.
Ces conclusions ne modifient pas l'inventaire des zones humides sur la commune de Langueux.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260421-DEL2026_50-DE

Aussi, je vous propose :

- de prendre acte que le diagnostic zone humide réalisé sur le secteur du Pré au Sec par le bureau d'étude QUARTA ne modifie pas l'inventaire des zones humides sur la commune de Langueux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 avril 2026

Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

La Secrétaire de séance,

Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI